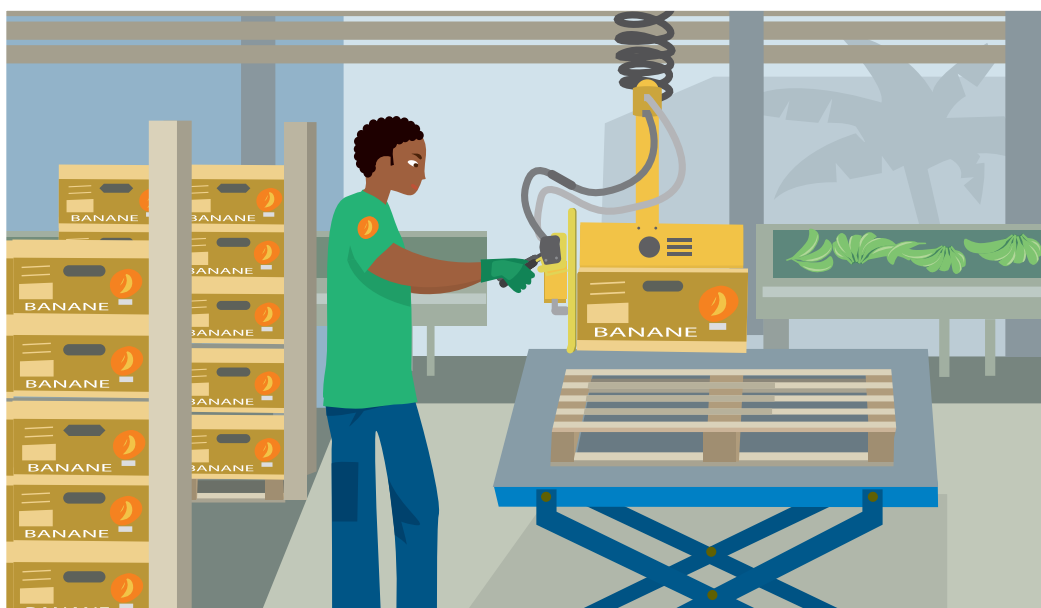




Limiter les manutentions manuelles dans la filière banane

Dans la filière banane, les manutentions manuelles sont encore nombreuses malgré les progrès. Une bonne organisation du travail, un aménagement des postes de travail ainsi que des aides techniques adaptées permettent de prévenir les risques liés aux manutentions manuelles : blessures, lombalgies, troubles musculosquelettiques (douleurs au dos et aux membres supérieurs).

+ Organisez les activités afin de limiter les manutentions

- Identifiez les phases d'activité nécessitant des déplacements avec port de charge et organisez le travail de façon à les limiter.
- Limitez la distance entre le lieu de récolte et la remorque pendulaire.
- Rapprochez les produits et les équipements fréquemment utilisés des postes de travail.
- Organisez des plannings tournants en fonction de la pénibilité des tâches.
- Organisez le travail en binôme chaque fois que possible.
- Aménagez des pauses régulières.



+ Fournissez des équipements adaptés

- Mettez à disposition des solutions de mécanisation des tâches : gyrobroyeur, palettiseur, déchargeur de hampes, convoyeur motorisé, cartonneuse, etc.
- Équipez les salariés d'aides à la manutention (table élévatrice, étiqueteuse semi-automatique suspendue, dépatteuse pneumatique, transpalette électrique, chariot automoteur gerbeur, etc.), assurez-vous de leur conformité et organisez leur maintenance périodique.
- Adaptez la hauteur des installations de travail aux salariés (convoyeur, penderie électrique avec inclinaison, bac de dépaillage ou de découpe, etc.).
- Aménagez les postes où les opérateurs travaillent debout en les équipant de tapis anti-fatigue ou de siège assis-debout.
- Associez les opérateurs au choix et à l'implantation des solutions retenues.
- Fournissez les équipements de protection individuelle adaptés (gants, chaussures de sécurité).

+ Formez les salariés

- En complément des mesures permettant de réduire les manutentions, formez les salariés à plusieurs postes afin de varier les sollicitations physiques.
- Formez les salariés à l'utilisation des moyens de manutention mis à leur disposition.
- Délivrez une autorisation de conduite pour les équipements qui le nécessitent (vérifiez l'aptitude médicale, contrôlez les connaissances et le savoir-faire, informez sur les instructions à respecter).
- Formez les salariés à la prévention des risques liés à l'activité physique (Prap).

POUR ALLER PLUS LOIN

Documents INRS
disponibles
sur www.inrs.fr :

• Vous avez dit TMS ?
ED 6094

• Les TMS, tous concernés,
ED 6387

Sites web :
www.inrs.fr
www.ameli.fr